

Strasbourg, 30 juillet 2024

MONEYVAL(2024)17

**COMITE D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES  
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET  
LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

**MONEYVAL**

---

**67<sup>e</sup> réunion plénière  
Strasbourg, 21 – 24 mai 2024**

**RAPPORT DE RÉUNION**

Note d'information préparée par le Secrétariat  
Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI)

## LISTE DE DÉCISIONS

À sa 67<sup>e</sup> réunion plénière, tenue à Strasbourg du 21 au 24 mai 2024, sous la présidence de Nicola Muccioli (Président de MONEYVAL, Saint-Marin), MONEYVAL :

- a pris note des informations fournies par le Président et la Secrétaire exécutive de MONEYVAL ;
- a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle de Jersey et son résumé, et décidé d'appliquer au pays sa procédure de suivi régulier ;
- a adopté le sixième rapport de suivi concernant la Hongrie et le deuxième rapport de suivi concernant Gibraltar dans le cadre du 5<sup>e</sup> cycle d'évaluations mutuelles ;
- a adopté le sixième rapport de suivi concernant la Hongrie et le deuxième rapport de suivi concernant Gibraltar dans le cadre du 5<sup>e</sup> cycle d'évaluations mutuelles ;
- compte tenu des lacunes techniques que présente encore le système de LBC/FT de la République de Moldova, est convenu d'adresser un avertissement au pays et a évoqué la possibilité d'appliquer ultérieurement l'étape 1 de ses procédures de conformité renforcée ;
- est convenu d'adopter, par procédure écrite, les rapports de suivi concernant la Géorgie, la Croatie, la Pologne, l'Estonie et Monaco ;
- est convenu que les rapports de suivi concernant l'Ukraine et la République slovaque ne feraient pas l'objet de procédures écrites et a décidé de poursuivre le processus de suivi concernant l'Ukraine ;
- est convenu de retirer l'Arménie, l'Albanie, la Tchéquie, la Hongrie, l'Île de Man, l'Andorre et la Lituanie du processus de suivi ;
- a pris note des informations sur la proposition de programme et de plan de travail de MONEYVAL, ainsi que des renseignements actualisés sur les effectifs et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie ;
- a pris note des rapports de membres de MONEYVAL sur les derniers développements et mises à jour concernant leurs législations et pratiques en matière de LBC/FT ;
- a entendu une présentation des derniers travaux et activités du GAFI ;
- a entendu une présentation sur le nouveau le « paquet européen LBC/FT » ;
- a pris note des développements et du renforcement de la collaboration avec le GAFI et d'autres ORTG ;
- a pris note avec intérêt de la création du PC-RAC et salué la demande adressée à un représentant de MONEYVAL de participer activement aux travaux du nouveau comité ;
- a entendu une présentation du Secrétariat sur l'état d'avancement du projet sur les typologies des « produits et conflits » et du projet sur la supranationalité ;
- a pris note des rapporteurs et des calendriers des rapports de suivi pour la 68<sup>e</sup> réunion plénière ;

Tous les rapports d'évaluation et de suivi adoptés par MONEYVAL dans le cadre de ses procédures d'évaluation sont rendus publics après leur adoption, conformément au Statut de MONEYVAL et à sa politique de publication, après examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial de LBC/FT. D'autres documents sont rendus publics sur décision du Comité.

## RAPPORT DE RÉUNION

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a réuni son Groupe de travail sur les évaluations (GTE) et tenu sa 67<sup>e</sup> réunion plénière à Strasbourg du 21 au 24 mai 2024, sous la présidence de M. Nicola MUCCIOLI (Saint-Marin). À cette réunion, MONEYVAL :

### Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière

1. a pris note du message d'introduction de Mme Hanne Juncher, Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, qui a rappelé aux délégations les décisions prises au lendemain du 75<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, de la présidence lituanienne du Comité des Ministres et de la nomination de M. Lado LALICIC au poste de Secrétaire exécutif de MONEYVAL, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2024 ;

### Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

2. a adopté l'ordre du jour (avec les modifications à l'ordre des travaux), tel qu'il figure à l'annexe I ;

### Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

3. a pris note des informations fournies par Nicola Muccioli, Président de MONEYVAL, comme suit :
  - toutes les visites d'évaluation sur place prévues dans le cadre du 5<sup>e</sup> cycle ont été effectuées avec succès en 2024 ;
  - les rapports suivants ont été publiés depuis la dernière réunion plénière : rapports d'évaluation mutuelle (REM) du 5<sup>e</sup> cycle concernant le Monténégro et l'Azerbaïdjan, rapports de suivi de la Slovénie, de Chypre, de la Lituanie, de la Croatie, de la Géorgie, de la Pologne, de la Serbie et de la République slovaque ;
  - les rapports de suivi du 5<sup>e</sup> cycle concernant la Bulgarie, le Saint-Siège (y compris l'État de la Cité du Vatican) et Saint-Marin ont été adoptés, par procédure écrite ;
  - en qualité de chef de la délégation de MONEYVAL, il a participé à la réunion plénière et aux groupes de travail du GAFI (Paris, 19 - 23 février 2024), notamment aux réunions bilatérales avec le Président du GAFI, T. Raja Kumar, et le Vice-président du GAFI, Jeremy Weil, aux fins d'un échange de vues sur des priorités communes, des questions stratégiques et la poursuite de la coopération dans le cadre mondial de la LBC/FT ;
  - la délégation de MONEYVAL a contribué à la réunion plénière et aux réunions des groupes de travail du GAFI, en particulier à l'élaboration de nouvelles orientations fondées sur le risque en vue de mettre en œuvre la Recommandation 25 sur les bénéficiaires effectifs et à l'identification des pays dans lesquels les actifs virtuels jouent un rôle important ;
  - concernant la procédure de l'ICRG, il a relevé qu'en février 2024, le GAFI avait salué les progrès considérables accomplis par Gibraltar pour améliorer son système de LBC/FT et mettre en œuvre son plan d'action, de sorte que le pays n'est plus placé sous la surveillance renforcée du GAFI et qu'il devrait continuer à travailler avec MONEYVAL pour continuer à améliorer son système de LBC/FT (voir le document du GAFI, High risk and other monitored jurisdictions under increased monitoring, février 2024) ;
4. a remercié la Lettonie d'avoir accueilli la formation des évaluateurs de MONEYVAL à Riga (8 – 12 avril 2024) à laquelle 39 experts de 24 pays membres de MONEYVAL et

- du GAFI avaient participé, et pris note de l'invitation lancée par le Président à tous les membres pour qu'ils proposent davantage d'experts pour le prochain cycle d'évaluation, soulignant qu'il était important de compter sur des évaluateurs compétents et expérimentés pour soutenir et renforcer l'intégrité du processus d'évaluation mutuelle ;
5. a noté que le Président présenterait le rapport d'activité de MONEYVAL au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (réunion des Délégués des ministres, Strasbourg, 6 novembre 2024) et qu'il le rendrait public peu un peu plus tard.

#### **Point 4 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat**

6. a pris note des informations fournies par Livia Stoica Becht, Secrétaire exécutive de MONEYVAL, comme suit :
- *évaluations du 5<sup>e</sup> cycle* : fin des visites d'évaluation sur place prévues en 2024, notamment en Bosnie-Herzégovine (12 – 28 février) et à Guernesey (15 – 26 avril) ;
  - *activités de formation* : contribution du Secrétariat à la première formation conjointe des évaluateurs coorganisée par le GAFI et MONEYVAL (Helsinki, janvier 2024) en prévision du nouveau cycle d'évaluation, qui a réuni 44 experts venus de 26 pays membres de MONEYVAL<sup>1</sup> et du Réseau mondial du GAFI ; participation en février 2024 à la formation conjointe des ORTG, qui a réuni des responsables du GAFI, d'ORTG, dont MONEYVAL et le FMI ;
  - *travaux sur les typologies* : première réunion de l'équipe de projet en février 2024 ;
  - *évaluations du 6<sup>e</sup> cycle* : organisation de la *formation nationale de la Lettonie* en mars 2024, en prévision de la visite en novembre 2024 ;
  - *contributions aux travaux du GAFI et du Réseau mondial de LBC/FT* : compte tenu de l'importance capitale d'une collaboration soutenue et étroite avec le GAFI et d'autres ORTG, en particulier en prévision du nouveau cycle d'évaluation et des contributions à la réunion du *groupe conjoint Europe/Eurasie du GAFI* (Türkiye, mai 2024) qui a examiné les progrès dans le domaine de la LBC/FT réalisés par trois membres de MONEYVAL faisant actuellement l'objet de procédures de l'ICRG ;
  - *autres événements* : contribution d'un expert scientifique à une conférence intitulée *European Perspectives on Combatting Corruption and Money Laundering : How is Nordic and European Best-Practice Applicable in Bulgaria?*, organisée par les ambassades scandinaves en Bulgarie (Finlande, Suède et Danemark) et l'ambassade de Norvège en Roumanie (accréditée en Bulgarie), en partenariat avec l'Anti-Corruption Fund Foundation (ACF) (Sofia, 22 – 23 février 2024) ; et contribution du Secrétariat à un *échange virtuel des ORTG* organisé par la GIZ-Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (2 février 2024) ;
7. s'est félicité de l'arrivée de deux nouveaux membres au Secrétariat, Mme Marie-Laure DUSSART (mise à disposition par la Principauté de Monaco) et Mme Maria GORECKA, qui ont rejoint le Secrétariat le 4 mars 2024 et le 1<sup>er</sup> mai 2024, respectivement ; a pris note de l'arrivée prochaine d'un troisième membre, mis à disposition par l'Azerbaïdjan ;
8. a remercié chaleureusement l'Arménie, l'Andorre, l'Azerbaïdjan, Malte, Monaco et le Royaume-Uni, qui ont soutenu les travaux de MONEYVAL en détachant des fonctionnaires auprès du Secrétariat

#### **Point 5 de l'ordre du jour – Procédures de suivi au titre du 5e cycle**

---

<sup>1</sup> Au total, 7 experts de 6 pays membres de MONEYVAL ont été formés à Helsinki.

## 5.1 Hongrie : 6<sup>e</sup> rapport de suivi – pour examen et adoption

9. a examiné le 6<sup>e</sup> rapport de suivi concernant la **Hongrie**, revu par le Royaume-Uni, agissant en qualité de rapporteur, et par le Secrétariat ; ce rapport comprenait une demande de réévaluation du pays quant à sa conformité avec la Recommandation 8 (OBNL) et la Recommandation 15 (Nouvelles technologies) du GAFI ;
10. après examen, est convenu de relever la note de la Hongrie de « Partiellement conforme » à « Largement conforme » pour la Recommandation 15, les participants s'accordant à dire que les insuffisances relevées dans le rapport étaient mineures au regard du contexte et de la matérialité de la Hongrie à l'époque, des progrès réalisés à ce jour, y compris les évaluations des risques, et des activités limitées des prestataires de services financiers liés aux actifs virtuels ;
11. a conclu que la Hongrie avait atteint le niveau d'exigence requis<sup>2</sup> et remédié à la plupart des lacunes techniques, sinon à toutes, le pays étant jugé largement conforme/conforme pour 38 recommandations et partiellement conforme pour deux recommandations (R. 8 et R. 32) ;
12. a adopté le 6<sup>e</sup> rapport de suivi concernant la Hongrie (modifié), qui sera rendu public après examen de la qualité et de la cohérence du Réseau mondial de LBC/FT, effectué en application du paragraphe 15 de la Règle 21 des Règles de procédure ;
13. a conclu que la Hongrie n'était plus tenue de soumettre un rapport à MONEYVAL au titre de la procédure de suivi du 5<sup>e</sup> cycle, en application de la Règle 22 des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle des évaluations mutuelles (voir par. 24 ci-dessous).

## 5.2 Gibraltar : 2<sup>e</sup> rapport de suivi renforcé – pour examen et adoption

14. a examiné le deuxième rapport de suivi renforcé concernant **Gibraltar**, revu par la Bulgarie, agissant en qualité de rapporteur, et par le Secrétariat, ainsi que la proposition de réévaluer la notation de la Recommandation 36 du GAFI de « Partiellement conforme » à « Largement conforme » et la demande du pays d'être classé « Conforme » ;
15. a examiné les trois domaines pour lesquels Gibraltar a demandé à ce que sa notation de la Recommandation 36 soit relevée, le pays ayant remédié aux insuffisances identifiées sous le critère 36.2 : i) l'adéquation des techniques d'enquête spéciales conformément à l'article 50 de la Convention de Mérida, ii) l'efficacité du système gibraltarien de déclaration des espèces provenant de pays non membres de l'UE, conformément à l'article 14 (par.2) de la Convention de Mérida, et iii) le respect des conditions relatives au transfert de personnes détenues ou purgeant une peine, conformément à l'article 16 (par. 2) de la Convention pour la répression du financement du terrorisme ;
16. a entendu plusieurs délégations à l'appui des arguments de Gibraltar, notant en particulier que certaines techniques d'enquête prévues dans la Convention de Mérida sont facultatives, que Gibraltar applique efficacement les mesures adoptées, que les

---

<sup>2</sup> Un pays faisant l'objet d'un suivi renforcé atteint le seuil d'exigence généralement requis pour être considéré comme ayant remédié à la plupart, voire à la totalité, des lacunes techniques, si 36 ou plus des 40 recommandations du GAFI sont classées LC/C (« Largement conforme/conforme »), selon le contexte.

dispositions de la Convention offrent une certaine souplesse et que le pays utilise efficacement les techniques d'enquête prévues par la Convention ;

17. a confirmé la réévaluation de la Recommandation 36 de « Partiellement conforme » à « Largement conforme », les participants s'accordant à dire que le système gibraltarien de déclaration des espèces satisfaisait aux exigences de la Convention de Mérida, qu'il était correctement appliqué aux pays non-membres de l'UE dans les aéroports et ports maritimes de Gibraltar, et que le pays respectait les articles 50 et 14 (par. 2) de la Convention de Mérida ;
18. a adopté le 2<sup>e</sup> rapport de suivi concernant Gibraltar (modifié), qui sera rendu public après examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial de LBC/FT, effectué en application de la Règle 21 (par. 15) des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle ;
19. a conclu que l'application des 40 recommandations par Gibraltar était « Largement conforme/conforme », de sorte que le pays n'était plus tenu de soumettre un rapport à MONEYVAL au titre de la procédure de suivi du 5<sup>e</sup> cycle, en application de la Règle 23 (par. 4) des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle ;

### 5.3 Calendrier des rapports de suivi

20. a entendu la présentation par le Secrétaire exécutif du document contenant le calendrier des rapports de suivi de MONEYVAL, y compris une vue d'ensemble de la situation de tous les membres concernant les procédures de suivi du 5<sup>e</sup> cycle et les actions que MONEYVAL pourrait envisager à cet égard ; a chargé le Secrétariat de tenir ce calendrier à jour à l'issue de chaque réunion plénière ;
21. en application de la Règle 21 (par. 9), des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle, a décidé que les rapports de suivi de la **Géorgie**, de la **Croatie**, de la **Pologne**, de l'**Estonie** et de **Monaco** seraient, autant que possible, approuvés par procédure écrite avant la réunion plénière suivante, sous réserve de commentaires justifiant un réexamen par MONEYVAL ou en cas de demande particulière et motivée de la part du pays concerné ;
22. a décidé que les rapports de suivi de la **République slovaque** et de l'**Ukraine** seraient examinés à la réunion plénière suivante, compte tenu du statut de ces pays faisant l'objet d'un suivi trois ans après l'adoption des rapports d'évaluation mutuelle les concernant ;
23. a noté que la procédure de suivi concernant l'**Ukraine** avait repris en 2024, à la demande du pays – MONEYVAL avait décidé de suspendre le processus de rapport à la suite de l'agression militaire lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, le 24 février 2022 ;
24. a décidé que l'**Albanie**, l'**Andorre**, l'**Arménie**, la **Hongrie**, l'**Île de Man**, la **Lituanie** et la **Tchéquie** ne seraient plus tenues de faire rapport à MONEYVAL au titre de la procédure de suivi du 5<sup>e</sup> cycle, en application de la Règle 22 des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle d'évaluations mutuelles ; a noté que la **Lituanie** et la **Tchéquie** restaient soumises aux procédures de renforcement de la conformité de MONEYVAL et devraient soumettre un rapport sur les progrès accomplis conformément au calendrier établi ;

### Point 6 de l'ordre du jour – Mise en œuvre de la stratégie de MONEYVAL (2023-2027) : programme proposé et présentation du plan de travail

25. a entendu la présentation de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, soulignant les efforts continus déployés par le Secrétariat pour optimiser les opérations et accroître l'efficacité des procédures d'évaluation et de

suivi, malgré le manque de personnel et une lourde charge de travail ; sur la nécessité de renforcer le rôle et les contributions de MONEYVAL aux projets du GAFI, de promouvoir la coopération et les synergies avec les ORTG et d'autres mécanismes pertinents du Conseil de l'Europe, et de renforcer la position politique et la visibilité dans les médias ;

26. s'est félicité des progrès accomplis à ce jour pour préparer le prochain cycle d'évaluations mutuelles, notamment les programmes de formation adaptés déjà en place, et a relevé la nécessité d'améliorer les modèles existants, d'élaborer des outils d'évaluation et de procéder à des examens horizontaux, autant d'éléments sur lesquels le Secrétariat travaillait déjà ;
27. a pris note des préoccupations au sujet du rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier concernant les objectifs de développement dont la réalisation dépendait des contributions volontaires, et du manque de financement qui pourrait limiter les progrès ;
28. a pris note de l'appel à contributions volontaires pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et demandé au Secrétariat de fournir d'autres informations sur les besoins de financement non satisfaits ;
29. est convenu que toutes les délégations seraient invitées à faire part de leurs observations au sujet du projet de programme de mise en œuvre de la Stratégie, qui serait distribué à l'issue de la réunion ;

#### **Point 7 de l'ordre du jour – Préparation du 6<sup>e</sup> cycle : mise à jour**

30. a pris note des informations fournies par le Secrétaire exécutif adjoint et le Secrétariat sur les progrès accomplis depuis l'adoption des procédures du 6<sup>e</sup> cycle d'évaluation, soulignant plusieurs faits nouveaux importants intervenus au cours des six mois écoulés, comme suit :
  - le questionnaire sur la conformité technique (approuvé en décembre) a été révisé pour tenir compte des derniers changements apportés par le GAFI ; le questionnaire sur l'efficacité a également été actualisé pour tenir compte des retours d'information des membres ;
  - organisée avec succès à Riga, Lettonie, la première session de formation nationale visant à faciliter la préparation du 6<sup>e</sup> cycle prévoyait notamment des modules théoriques et pratiques adaptés aux nouvelles procédures d'évaluation et normes en la matière, ainsi que des exercices de communication et d'évaluation fictifs ;
  - les futures stratégies de formation prévoient des cours de perfectionnement pour les évaluateurs expérimentés et une formation complète pour les nouveaux évaluateurs ; a rappelé la participation des experts de MONEYVAL au projet de révision de la formation des évaluateurs du GAFI ;
  - les questionnaires sur la conformité technique et l'efficacité seront modifiés à l'issue de la réunion plénière du GAFI, en juin 2024, et les programmes de formation des pays dépendront du calendrier établi pour le prochain cycle d'évaluations mutuelles ; des sessions supplémentaires de formation des évaluateurs, en personne et en ligne, sont prévues, en fonction du budget et des ressources ;
31. a pris note des préoccupations de la Serbie et de l'Arménie concernant le calendrier serré des visites sur place prévues pour le début de l'année prochaine ;

32. a pris note de la déclaration du Président, qui a souligné l'importance de l'égalité de traitement pour tous les pays évalués et s'est engagé à renforcer la communication et le soutien du Secrétariat cet égard ; tout en insistant sur le besoin urgent d'évaluateurs expérimentés pour garantir la crédibilité des rapports et le succès global des évaluations, ainsi que sur la nécessité permanente de disposer de plus de moyens et de mieux préparer les membres en prévision du nouveau cycle.

**Point 8 de l'ordre du jour – Développements/événements anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme d'actualité dans les pays membres de MONEYVAL**

33. a pris note des faits nouveaux en matière de LBC/FT dans les États membres :
- la Hongrie a présenté les dernières modifications apportées à sa loi LBC/FT ; celles-ci visent à améliorer son système de déclaration dans le domaine de la LBC/FT et à lutter plus efficacement contre le risque de blanchiment liés au produit de la fraude – un risque élevé selon l'évaluation nationale des risques – et à permettre la suspension immédiate des transactions et le gel des capitaux provenant d'activités frauduleuses, parallèlement au développement et à la mise en œuvre de solutions informatiques qui faciliteront le signalement structuré de ces transactions ;
  - l'Arménie a actualisé son règlement applicable aux PSAV ; selon la délégation, il devrait être prêt avant la fin de l'année ;
  - l'Azerbaïdjan a annoncé la publication récente de son REM et rappelé son plan d'action à court terme ;
  - la Bosnie-Herzégovine a fourni des informations sur l'état d'avancement de son évaluation mutuelle en cours ;
  - la Bulgarie a indiqué qu'elle avait adopté le plan d'action correspondant à sa stratégie de sécurité en matière de LBC ;
  - la Croatie a fourni des informations actualisées sur sa nouvelle loi sur les mesures restrictives, sur la mise à jour de son ENR et sur l'adoption des modifications apportées à son code pénal ;
  - Chypre a annoncé la tenue d'une séance pilote de typologie publique/privée sur le BC transnational ; une nouvelle législation sur la création d'un bureau chargé d'appliquer les sanctions est en cours d'élaboration ; un bureau de gestion des actifs sera également créé ;
  - la Tchéquie a fait savoir qu'elle était en train d'aligner sa législation relative aux PSVA sur les exigences de l'UE en la matière ;
  - l'Estonie a fourni des informations actualisées sur le rapport de suivi qu'elle doit soumettre en septembre et sur la portée des activités des PSVA autorisés à exercer dans le pays ;
  - la Géorgie a fait part à MONEYVAL des dernières modifications apportées à sa législation, notamment celles relatives à des éléments du programme de RFV ; ces modifications, qui ne sont pas encore entrées en vigueur, réglementent : i) l'exonération de la responsabilité fiscale des personnes physiques avant janvier 2021 ; ii) les avantages fiscaux liés au transfert des droits de propriété et des actifs d'une entreprise étrangère à une entreprise géorgienne ;
  - l'Andorre a fourni des informations actualisées sur sa préparation du prochain cycle d'évaluation, y compris les travaux en cours sur la compréhension du risque national ;
  - la Slovénie a précisé qu'elle mettait la dernière main à son ENR ; elle a aussi entrepris de modifier son code pénal et sa loi LBC/FT (conformément au « paquet européen LBC/FT ») ;
  - l'Ukraine a attiré l'attention sur les infractions de BC/FT commises sur son territoire en relation avec la guerre d'agression russe ;
  - Guernesey a indiqué que son cadre LBC couvrirait désormais le financement de la prolifération ; l'évaluation des risques actualisée et l'évaluation distincte des personnes morales ont également été examinées ;



- Jersey a fait savoir qu'elle avait récemment publié son évaluation des risques concernant les PSVA ;
- l'Île de Man a indiqué qu'elle avait mis en place sa propre législation en matière d'extradition et fait part des travaux en cours sur la législation relative aux « ordonnances pour enrichissement sans cause », y compris l'inversion de la charge de la preuve dans ce type de procédure ;
- Gibraltar s'est expliqué au sujet de sa récente sortie de la « liste grise » du GAFI et a informé de la participation de sa CRF au partenariat public/privé d'Europol ;
- le Royaume-Uni a indiqué que des consultations étaient en cours pour renforcer son cadre de surveillance ;

### **Point 9 de l'ordre du jour – derniers travaux et activités du GAFI**

34. s'est félicité des informations fournies par le représentant du Secrétariat du GAFI et a pris note des dernières informations, notamment de ce qui suit :

- la réunion ministérielle du GAFI (Washington, D.C., 18 avril 2024) et la déclaration ministérielle<sup>3</sup> adoptée à cette occasion ; l'adhésion de l'Indonésie en tant que 40<sup>e</sup> membre du GAFI et les engagements pris pour accroître le financement de base du GAFI, en plus des contributions volontaires ;
- les principales réalisations sous la présidence singapourienne sortante, notamment l'amélioration des normes en matière de recouvrement des avoirs, la transparence des bénéficiaires effectifs, la réglementation applicable aux actifs virtuels et aux PSVA, ainsi que les risques associés aux programmes de citoyenneté par l'investissement ;
- le programme de la nouvelle présidence mexicaine, visant à renforcer la collaboration entre le GAFI et les ORTG, qui prévoit notamment de tenir une réunion plénière conjointe MONEYVAL-GAFI durant son mandat ;
- l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du GAFI, notamment les rapports d'évaluation mutuelle et de suivi attendus, les possibles révisions de la méthodologie (notamment pour les Résultats immédiats 2 et 8, et les Recommandations 4, 30, 31, 38 et 40), des Recommandations 1 et 16, l'actualisation éventuelles des orientations sur les ENR et l'élaboration de stratégies pour 2024-2026 afin de soutenir la qualité de l'évaluation et de renforcer les processus d'évaluation mutuelle ;
- la récente révision de la Recommandation 8 qui a précisé l'approche fondée sur le risque des OBNL exposées au financement du terrorisme, en veillant à perturber le moins possible leurs activités légitimes ;
- la nécessité de faire en sorte que les ORTG participent davantage en personne, de manière à favoriser l'inclusivité et la collaboration au sein du Virtual Assets Contact Group (VACG) ;
- les discussions futures sur l'augmentation des contributions des membres du GAFI en vue soutenir les ORTG, l'accent étant mis sur l'allocation des ressources et la participation active aux évaluations mutuelles pour améliorer les échanges techniques et la crédibilité des rapports.

### **Point 10 de l'ordre du jour – Engagement de MONEYVAL auprès du GAFI et des organes du Conseil de l'Europe**

---

<sup>3</sup> Voir <https://rm.coe.int/c198-cop-2009-1rev6-reglesprocedure-fr/1680a93102>

## **10.1 – Renforcement de la coopération et de la collaboration entre le GAFI et les ORTG, y compris MONEYVAL**

35. a pris note des informations fournies par la Secrétaire exécutive, en particulier sur la participation active des membres de MONEYVAL à plusieurs groupes du GAFI, dont le groupe conjoint Europe/Eurasie de l'ICRG, sur la révision des normes du GAFI en cours et les mesures de soutien à la formation ;
36. a pris note des informations actualisées fournies par Jersey concernant sa participation, au nom de MONEYVAL, à l'Équipe de projet des formations du GAFI, soulignant la priorité donnée à la formation et au renforcement des compétences dans les réseaux du GAFI et des ORTG ; sont notamment prévus la formation des évaluateurs, une mise à jour des supports de formation, la création d'espaces communautaires de formation, des mesures tendant à améliorer l'accessibilité et la praticité de la formation au moyen de plateformes d'apprentissage en ligne et de programmes de formation ciblés, ainsi qu'un document d'orientation sur la formation pour aider les membres à planifier et à préparer efficacement leur rôle d'évaluateurs dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation ;
37. a pris note de plusieurs développements et initiatives visant à favoriser la coopération entre le GAFI et les ORTG, en particulier les réunions annuelles du Président du GAFI et des présidents des ORTG, afin de faciliter les échanges constructifs et de répondre aux préoccupations mutuelles ;

## **10.2 – Désignation d'un représentant de MONEYVAL au PC-RAC**

38. a pris note de la création récente du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) et du fait qu'il a entrepris de rédiger un protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE 198) ; conformément au mandat de ce Comité, MONEYVAL désignera un représentant qui participera régulièrement au processus de négociation du PC-RAC et y apportera sa contribution ;
39. a invité les membres intéressés à désigner des représentants expérimentés en matière de recouvrement des avoirs susceptibles de représenter MONEYVAL, l'objectif étant de désigner un représentant le plus tôt possible (avant l'une des prochaines réunions du CCR-PC) ;

## **Point 11 de l'ordre du jour – Suivi des décisions du Comité des Ministres communiquées à MONEYVAL**

40. a pris note de la décision du Comité des Ministres<sup>4</sup> d'inviter MONEYVAL et d'autres comités à faire part de leurs observations au sujet de la Recommandation 2271 (2024) de l'Assemblée parlementaire « Soutien à la reconstruction de l'Ukraine » ;
41. a examiné et révisé le projet d'avis concernant la Recommandation 2271 (2024) de l'Assemblée parlementaire « Soutien à la reconstruction de l'Ukraine » ; l'a révisée à la lumière des propositions de plusieurs délégations ; est convenu d'adopter le projet d'avis révisé par procédure écrite, après examen des derniers commentaires soumis par toutes les délégations avant le 5 juin 2024 ; a chargé le Secrétariat de transmettre

---

<sup>4</sup> CM/Del/Dec(2024)1497/3.1

au Comité des Ministres l'avis définitif adopté le 21 juin 2024 et de tenir MONEYVAL informé de la suite donnée par le Comité des Ministres, avant sa 68<sup>e</sup> réunion plénière ;

42. a pris note de la décision du Comité des Ministres<sup>5</sup> d'inviter MONEYVAL à donner son avis sur la demande de statut d'observateur présentée par le Kazakhstan, compte tenu des critères énoncés dans la politique de MONEYVAL concernant les observateurs ;
43. a tenu un échange de vues sur les modalités possibles concernant la préparation de cet avis au sein de MONEYVAL ; a décidé de charger le Bureau de prendre les mesures nécessaires à sa préparation ; est convenu de reprendre l'examen de ce point à sa 68<sup>e</sup> réunion plénière, lors d'une séance à huis clos ;

#### **Point 12 de l'ordre du jour – Examen du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle concernant la Dépendance de la Couronne britannique de Jersey**

44. a entendu la présentation des coprésidents du GTE sur les résultats des discussions du groupe ; cinq Questions essentielles (QE) ont été soulevés à cette occasion : une QE (RI 1) a fait l'objet d'une discussion avec les délégations qui demandaient un relèvement de la notation, deux QE (RI8, RI7) portant sur l'adéquation des notes attribuées – les délégations ont examiné la possibilité d'abaisser la notation ; les autres QE (RI5, RI6) concernaient les demandes de clarification de délégations ;
45. a examiné le document révisé des Questions essentielles, discuté des modifications de fond et est convenu ce qui suit :
  - RI 1 : à la suite des discussions du GTE et de ses conclusions, est convenu de relever sa notation, de « niveau d'efficacité significatif » à « niveau d'efficacité élevé » ; a accepté les modifications proposées concernant l'Action recommandée a) et le paragraphe 72 présentés par les coprésidents ; a pris note des préoccupations soulevées par une délégation (Allemagne) quant aux incidences des lacunes relevées dans d'autres RI sur la notation du RI 1, estimant qu'il pourrait être utile d'analyser les autres RI avant de noter le RI 1 ; de même, le Secrétariat du GAFI a évoqué la possibilité d'examiner les modifications à apporter aux AR avant de se pencher sur la notation du RI 1, soulignant la nécessité de bien comprendre le niveau d'efficacité des politiques et activités nationales dans la lutte contre les risques de BC/FT ;
  - RI 8 : a approuvé la proposition du GTE de maintenir la notation (« niveau d'efficacité significatif ») ; a accepté les modifications rédactionnelles présentées par les coprésidents pour renforcer l'AR a) ;
  - RI 5 (QE 3) : a accepté de modifier le REM conformément aux propositions, concernant la nécessité de prendre en compte les typologies des pratiques abusives par des structures de sociétés particulièrement complexes ;
  - RI 7 (QE 4) : a accepté de modifier le REM conformément aux propositions, à savoir de modifier l'AR a) du RI 7 et de décomposer l'ancienne AR b) (RI 2<sup>6</sup>) en deux AR (un nouveau texte a été ajouté pour la nouvelle AR c)) ; en outre, l'AR b) modifiée (RI 2) prévoit des modifications de fond pour traiter des points relatifs aux enquêtes sur le blanchiment d'argent et la saisie des produits du crime conformément aux risques du pays ; a approuvé la proposition du GTE de maintenir la notation « niveau d'efficacité modéré » attribuée au RI 7 ;

---

<sup>5</sup> CM/Del/Dec(2024)1494/10.12

<sup>6</sup> Compte tenu de sa structure d'un centre financier international, plusieurs références croisées entre le RI 7 et le RI 2 ont entraîné des modifications des AR pour les deux RI, comme indiqué dans le texte.

- RI 6 : aucune délégation n'a contesté sa notation, mais des questions ont été soulevées quant à l'ampleur des lacunes constatées ; aucune modification n'ayant été proposée, est convenu d'approuver la notation « niveau d'efficacité modéré » proposée par le GTE.
46. a approuvé les propositions du GTE, telles qu'elles figurent dans le document révisé des Questions essentielles et dans les propositions de modifications ;
  47. a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle concernant la Dépendance de la Couronne britannique de Jersey (modifié), qui sera publié dans les six semaines suivant son adoption, après examen de la qualité et de la cohérence par le Réseau mondial de LBC/FT, en application de la Règle 19 ( par. 5) des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle ;
  48. en application de la Règle 22 des Règles de procédure pour le 5<sup>e</sup> cycle, a décidé de placer la Dépendance de la Couronne britannique de Jersey dans la procédure de suivi régulier, qui prévoit qu'elle devra soumettre à MONEYVAL un rapport dans les deux ans et demi suivant l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle ;

**Point 13 de l'ordre du jour – Développements/événements anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme d'actualité au niveau de l'Union européenne**

49. a pris note avec intérêt de l'exposé de la représentante de la Commission européenne (Mme Raluca PRUNA, chef de l'unité Criminalité financière, Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux de la Commission européenne) sur le « paquet européen LBC/FT » – comprenant une 6<sup>e</sup> directive sur la LBC, le règlement uniforme européen (*single rulebook*), l'institution d'une Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ALBC) et une révision du règlement sur les transferts de fonds (2015/847) ; a également pris note des précisions apportées aux questions soulevées par plusieurs délégations concernant l'impact du nouveau paquet sur les pays ayant conclu un accord monétaire avec l'UE, sa conformité avec les normes du GAFI et l'accès possible des États non membres de l'UE au système d'interconnexion des registres de bénéficiaires effectifs (« BORIS ») ;
50. a insisté sur la nécessité, pour la Commission européenne, MONEYVAL et le GAFI, de coopérer étroitement de manière à garantir une application efficace et cohérente des mesures supranationales de l'UE dans le cadre des évaluations du 6<sup>e</sup> cycle de MONEYVAL et du GAFI et à garantir que les évaluateurs disposent d'outils adaptés pour interpréter de manière cohérente les normes de l'UE faisant l'objet de l'évaluation ;

**Point 14 de l'ordre du jour – Projet d'analyse de la supranationalité de MONEYVAL**

51. a entendu une présentation du Secrétariat sur l'avancement du projet de rapport d'analyse de la supranationalité de MONEYVAL, dont une analyse basée sur les REM des membres de MONEYVAL membres de l'UE, y compris les Résultats immédiats 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10 et 11, ainsi que plusieurs des Recommandations correspondantes ; une analyse des exemples probants de législation, d'orientation et d'autres outils de l'UE inclus dans les REM, la cohérence de leur utilisation dans les REM, et le poids qui leur est donné dans le cadre de l'évaluation des RI ;
52. s'est félicité des progrès accomplis par l'équipe de projet (notamment le Secrétariat et un expert polonais désigné) et a salué la qualité du projet de rapport ;

53. a invité toutes les délégations à examiner le projet de rapport et à faire part de leurs suggestions ou commentaires avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024, a décidé d'examiner le rapport révisé en vue de son adoption à la 68<sup>e</sup> réunion plénière, en décembre 2024 ;
54. a autorisé la Commission européenne (DG FISMA) à partager le projet d'étude avec les États membres de l'UE non-membres de MONEYVAL dans le cadre de ce processus de consultation ;

## **Point 16 de l'ordre du jour – Procédures de suivi du cinquième cycle et application des procédures de conformité renforcée**

### **16.1 – République de Moldova : 2<sup>e</sup> rapport de suivi**

55. après l'adoption du deuxième rapport de suivi renforcé concernant la République de Moldova, a examiné s'il convenait d'appliquer les procédures de conformité renforcée, les Recommandations 8, 15, 22, 24, 25 et 38 demeurant partiellement conformes alors que le pays aurait dû satisfaire aux exigences générales de remédier à la plupart, voire à la totalité, des lacunes techniques avant la fin de la troisième année suivant l'adoption de son REM ;
56. a décidé d'adresser à la République de Moldova un avertissement l'invitant à prendre des mesures accélérées pour remédier aux lacunes relevées dans le rapport d'évaluation du 5<sup>e</sup> cycle ; a décidé d'appliquer automatiquement l'étape 1 des procédures de conformité renforcée si le pays ne fait pas suffisamment de progrès pour atteindre le niveau « A remédié à la plupart – sinon à la totalité, des lacunes » avant juin 2025 ;

### **16.2 – Lituanie : rapport oral**

57. a pris note du rapport présenté oralement en application des procédures de conformité renforcée, dans lequel la Lituanie indique que des modifications législatives étaient en cours pour réviser le cadre régissant l'application de sanctions financières ciblées et remédier aux lacunes relevées lors de l'évaluation de la conformité technique à la R. 6, la nouvelle législation devant être adoptée le 22 mai 2024 ;
58. a rappelé qu'en application des procédures susmentionnées, la Lituanie devrait soumettre à MONEYVAL un rapport écrit sur les PCR en décembre 2024, pour examen ;

### **16.3 – Tchéquie : rapport oral**

59. a pris note du rapport présenté oralement en application des procédures de conformité, dans lequel la Tchéquie indique son intention d'introduire une nouvelle législation d'ici la fin de 2024 pour remédier aux lacunes relevées lors de l'évaluation de la conformité technique à la R.6 ;
60. a rappelé qu'en application des procédures susmentionnées, la Tchéquie devrait soumettre à MONEYVAL un rapport écrit sur les PCR en décembre 2024, pour examen ;

## **Point 17 de l'ordre du jour – Travaux sur les typologies**

### **17.1 – Projet en cours de MONEYVAL**

61. a entendu une présentation actualisée du Secrétariat et du chef de l'équipe de projet concernant le projet sur les typologies des « produits et conflits » mis en œuvre avec la participation active des délégations de l'Ukraine (chef d'équipe), de Jersey, de la

Lituanie et de la République de Moldova ; a pris note du soutien apporté au projet par plusieurs membres ;

### **17. 2 – Rapport sur les typologies des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur des actifs virtuels : bilan des développements et prochaines étapes possibles**

62. a entendu l'ancien chef de l'équipe de projet (Île de Man) qui a présenté le rapport de MONEYVAL sur les risques de BC/FT dans le secteur des actifs virtuels lors de l'atelier interrégional intitulé « Prévention de l'utilisation abusive des actifs virtuels – outils et expériences comparatives contre les crimes économiques » organisé en octobre 2023 ;
63. a pris note des interventions de l'Arménie, de l'Ukraine et de Monaco, qui ont souligné l'utilité du rapport depuis sa publication et fourni des exemples d'initiatives nationales dans ce domaine ;
64. a invité les membres à répondre au questionnaire que l'équipe de projet distribuerait après la plénière dans le cadre du projet sur les typologies des « produits et conflits » de MONEYVAL ;

### **17.3 – Projet de rapport sur le blanchiment des capitaux par l'intermédiaire du marché des paris**

65. a entendu une présentation de M. Pim Vershuuren, expert du Conseil de l'Europe auprès du Comité de suivi de la Convention de Macolin sur la manipulation des compétitions sportives, sur le projet de rapport du Comité sur le blanchiment par l'intermédiaire des paris sportifs ; a pris note des interventions de plusieurs membres qui ont fait part de leurs observations au sujet de certains projets de conclusions et de l'état d'avancement de leurs mesures nationales ;
66. a invité les membres intéressés à faire part au Comité de suivi de la Convention de Macolin de leurs observations sur le projet de rapport sur le blanchiment d'argent par l'intermédiaire des paris sportifs avant le 30 juin 2024 ;

### **Point 18 de l'ordre du jour – Session thématique : renforcement des capacités des services opérationnels en vue d'améliorer les mesures de LBC/FT grâce à la technologie**

67. a noté avec intérêt les présentations faites par Samantha Sheen, consultante auprès du Conseil de l'Europe, sur les résultats de la *Recherche sur l'utilisation de solutions automatisées pour aider les autorités de contrôle de la LBC/FT dans l'évaluation des risques encourus par les entités assujetties placées sous leur surveillance* et par les délégations de Monaco (Louis Danty, responsable de la Supervision LBC/FT, Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) et Benjamin Aouizerat, Chef de Division, Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF)) et de l'Île de Man (David Baker, Directeur, Isle of Man Financial Services Authority) sur l'amélioration du contrôle fondé sur le risque grâce à la transformation numérique ;

### **Point 19 de l'ordre du jour – Informations sur la LBC/FT et d'autres initiatives pertinentes du Conseil de l'Europe et d'autres instances**

68. a pris note avec intérêt des informations fournies par :
  - le représentant de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, sur la poursuite des travaux de la BERD en Ukraine, ses travaux sur la question de la

réduction des risques et son soutien aux clients aux prises avec des problèmes complexes de criminalité financière ;

- le représentant de l'EAG, sur la préparation du cycle des EM et des ateliers de formation, y compris la formation des évaluateurs prévue dans les mois à venir et la prochaine réunion plénière ;
- le représentant de la Banque islamique de développement, sur les travaux qui concernent ses membres, l'Azerbaïdjan et l'Albanie, et sa contribution soutenue à d'autres ORTG (APG, GIABA et GABAC) ;
- la Banque mondiale, sur une initiative accueillie par le Royaume-Uni, les États-Unis et la France avec le soutien organisationnel de la Banque mondiale, le plan d'action du Global Forum on Asset Recovery, et a noté que la République de Moldova et l'Ukraine demandaient à participer à l'initiative ;

#### **Point 20 de l'ordre du jour – Rapporteurs et calendrier des rapports de suivi à soumettre aux 68<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> réunions plénières**

83. a approuvé le calendrier et la liste des membres agissant en tant que rapporteurs chargés du suivi et des rapports qui seront examinés par MONEYVAL lors de sa 68<sup>e</sup> réunion plénière<sup>7</sup> ([MONEYVAL-PLEN67\(2024\)INF-4rev.pdf](#), [MONEYVAL-PLEN67\(2024\)INF-5.pdf](#), [MONEYVAL-PLEN67\(2024\)INF-6.pdf](#)) ; a invité ses membres à proposer un membre rapporteur francophone supplémentaire avant juin 2024 ;

#### **Point 21 de l'ordre du jour – Dates des prochaines réunions**

84. a pris note des dates suivantes :

- réunion du Bureau : 18 juin 2024 – **en ligne**.
- réunion plénière intersessions thématique : 2 juillet 2024 – **en ligne**.
- 68<sup>e</sup> réunion plénière : Strasbourg, 2-6 décembre 2024 – **en personne seulement**.

---

<sup>7</sup> Rapporteurs pour la 68<sup>e</sup> plénière : Allemagne, Andorre, Arménie, Estonie, Géorgie, Jersey, Israël, Gibraltar, Lituanie, Hongrie, Île de Man, Liechtenstein, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Tchéquie.



MONEYVAL-PLEN67(2024)OJ1-rev

Strasbourg, 15 May 2024 / mai 2024

**COMMITTEE OF EXPERTS  
ON THE EVALUATION OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES  
AND THE FINANCING OF TERRORISM**

*COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES  
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX  
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

**MONEYVAL**

---

**67<sup>th</sup> PLENARY AND WORKING GROUP MEETING /**  
*67<sup>ème</sup> RÉUNION PLÉNIÈRE ET RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL*

**Strasbourg, 21-24 May 2024 / mai 2024**

**DRAFT AGENDA / PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**Council of Europe / Conseil de l'Europe**



**WORKING GROUP ON EVALUATIONS / GROUPE DE TRAVAIL SUR LES  
ÉVALUATIONS**

**Day 1: Tuesday, 21 May 2024 / 1<sup>er</sup> jour : mardi 21 mai 2024  
Palais de l'Europe, Room 1 / Salle 1**

**Morning 9.30 a.m. – 1:00 p.m. / matin 9h30 – 13h00**

**Mutual Evaluation Report of Jersey / Rapport d'évaluation mutuelle de Jersey**

**Afternoon 2.30 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h30 – 17h30**

**Mutual Evaluation Report of Jersey / Rapport d'évaluation mutuelle de Jersey**

**PLENARY MEETING / RÉUNION PLÉNIÈRE**

**Day 2: Wednesday 22 May 2024 / 2<sup>ème</sup> jour: mercredi 22 mai 2024  
Palais de l'Europe, Room 1 / Salle 1**

**Morning 9.30 a.m. – 1:00 p.m. / matin 9h30 – 13h00**

- 1. Opening of the Plenary Meeting at 9.30 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**  
*Opening remarks by Ms Hanne Juncher, Director for Security, Integrity, and the Rule of Law, Council of Europe/ Ouverture par Mme Hanne Juncher, Directrice, Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'Etat de droit*
- 2. Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Information from the Chair / Informations communiqués du Président**
- 4. Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
- 5. Fifth Round Follow-up Procedures / Procédures de suivi du 5e cycle**
  - 5.1. Hungary : 6th follow up report – for examination and adoption / Hongrie: 6e rapport de suivi - pour examen et adoption**
  - 5.2. Gibraltar: 2nd follow-up report for examination and adoption / Gibraltar: 2e rapport de suivi pour examen et adoption**
  - 5.3. Schedule of follow-up reports / Calendrier des rapports de suivi**
- 6. Implementation of MONEYVAL's Strategy 2023-2027 : proposed programme and workplan description/ Mise en œuvre de la stratégie de MONEYVAL 2023-2027 : proposition de programme et plan de travail**
- 7. Preparations for the 6th round : update / Préparations pour le 6<sup>e</sup> cycle - mise à jour**

**Afternoon 2.30 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h30 – 17h30**

- 8. Topical anti-money laundering and terrorist financing developments/events in MONEYVAL jurisdictions / Développements/événements d'actualité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les juridictions de MONEYVAL**
- 9. Update on FATF workstreams and engagement / Point sur les travaux et l'engagement du GAFI**

**10. MONEYVAL engagement with FATF and bodies of the Council of Europe / L'engagement de MONEYVAL auprès du GAFI et des organes du Conseil de l'Europe**

**10.1. Enhancing the cooperation and collaboration between FATF and FSRBs, including MONEYVAL / Renforcer la coopération et la collaboration entre le GAFI et les ORTG, y compris MONEYVAL**

**10.2. Appointment of a MONEYVAL representative to PC-RAC / Nomination d'un représentant de MONEYVAL auprès du PC-RAC**

**11. Follow-up to Committee of Ministers' decisions communicated to MONEYVAL / Suites à donner aux décisions du Comité des Ministres communiquées à MONEYVAL - **Closed session (only MONEYVAL member states and territories, FATF members and secretariat) / Séance à huis clos** (uniquement les États et territoires membres de MONEYVAL, les membres du GAFI et le secrétariat)**

**Bureau meeting at the close of the meeting / réunion du Bureau à la fin de la réunion**

**PLENARY MEETING / RÉUNION PLÉNIÈRE**

**Day 3: Thursday, 23 May 2024 / 3<sup>ème</sup> jour : jeudi 23 mai 2024**

**Palais de l'Europe, Room 1 / Salle 1**

**Morning 9.30 a.m. – 1.00 p.m. / matin 9h30 – 13h00**

**12. Discussion on the draft 5<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report of Jersey / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5<sup>ème</sup> cycle de Jersey**

**Afternoon 2.30 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h30 – 17h30**

**12. (Continued if necessary) Discussion on the draft 5<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report of Jersey / (Suite si nécessaire) Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle de 5<sup>ème</sup> cycle de Jersey**

**13. Anti-money laundering and terrorist financing developments/events at European Union level / Développements et événements d'actualité en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au niveau de l'Union Européenne**

- **Presentation by Ms Raluca Pruna, Head of Unit, Directorate-General for Financial Stability, Financial Services and Capital Markets Union, European Commission / Présentation par Mme Raluca Pruna, Cheffe d'unité, Direction générale de la stabilité financière, Union des services financiers et des marchés de capitaux, Commission européenne**

**14. MONEYVAL Supranationality analysis project / Projet d'analyse de la supranationalité de MONEYVAL**

**15. **Closed session (only MONEYVAL member states and territories, FATF designated members and Secretariat) / Séance à huis clos** (uniquement les États et territoires membres de MONEYVAL, les membres désignés par le GAFI et le secrétariat)**

- **Budgetary and staffing issues / Questions budgétaires et de personnel**

**PLENARY MEETING / RÉUNION PLÉNIÈRE**  
**Day 4: Friday 24 May 2024 / 4<sup>ème</sup> jour : vendredi 24 mai 2024**  
**Palais de l'Europe, Room 1 / Salle 1**

Morning 9.30 a.m. – 1.00 p.m. / matin 9h30 – 13h00

**16. Fifth Round Follow-up Procedures and application of Compliance Enhancing Procedures/**  
*Procédures de suivi du 5e cycle et application des procédures de conformité renforcée*

**16.1. Moldova: 2<sup>nd</sup> follow-up report / Moldova : 2e rapport de suivi**

**16.2. Lithuania: oral report / Lituanie : rapport oral**

**16.3. Czechia: oral report / Tchéquie : rapport oral**

**17. Typologies work / Travaux sur les typologies**

**17.1. MONEYVAL's ongoing project / Projet de MONEYVAL en cours**

**17.2. Typology report on Money laundering and terrorist financing risks in the world of virtual assets: stock-taking of developments and possible next steps / Rapport de typologies sur les risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans le monde des actifs virtuels : bilan des évolutions et prochaines étapes possibles/**

**17.3. Draft report on Money laundering through the betting market / Projet de rapport sur le blanchiment des capitaux par le biais du marché des paris**

- **Presentation of preliminary findings by Pim Verschuuren, Council of Europe expert, Macolin Convention / Présentation des résultats préliminaires par Pim Verschuuren, expert du Conseil de l'Europe, Convention de Macolin**

**18. Thematic session : Strengthening the capabilities of operational agencies to improve AML/CFT efforts through technology / Session thématique : Renforcer les capacités des agences opérationnelles pour améliorer les efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme grâce à la technologie**

- **Research into the use of automated solutions to support AML/CFT supervisory authorities in conducting risk assessment of obliged entities under their supervision - technical paper, presentation by Samantha Sheen, Council of Europe Consultant/ Recherche sur l'utilisation de solutions automatisées pour aider les autorités de contrôle de LBC/FT à effectuer l'évaluation des risques des entités soumises à l'obligation de surveillance – note technique, présentation par Samantha Sheen, Consultante, Conseil de l'Europe**
- **Enhancing risk-based supervision through ongoing digital transformation (AMSF Monaco and FSA, Isle of Man)/ Renforcer la surveillance fondée sur les risques grâce à la transformation numérique en cours (AMSF Monaco et FSA, Île de Man)**

Afternoon 2.30 p.m. – 5.30 p.m. / après-midi 14h30 – 17h30

**19. Information on AML/CFT and other relevant initiatives in the Council of Europe and other fora / Information sur les initiatives LAB/CFT et autres au sein du Conseil de l'Europe et dans d'autres forums**

**20. Rapporteurs and timelines for the follow-up reports for the 68th and 69th Plenary meetings/ Rapporteurs et calendrier pour les rapports de suivi de la 68e et la 69e réunion plénière**

**21. Dates of future meetings/ Dates des réunions futures**

**22. Miscellaneous / Divers**